



Un billet indigne à « La Dépêche du Midi »

## **Pas en notre nom, ni en celui de la démocratie**

« Le journal de la démocratie », sous-titre de « La Dépêche du Midi », l'est-il encore ? On peut légitimement se poser la question. Surtout lorsqu'un chef de rédaction départementale (celle du Tarn-et-Garonne) remet en cause les fondements de la démocratie dans un billet paru ce mercredi 10 février 2021 et intitulé « Les juges contre le peuple ? ».

Commentant la décision de justice qui a condamné la maire de Montauban, Brigitte Barèges (LR), à 1 an de prison avec sursis, 15 000 € d'amende et 5 ans d'inéligibilité, avec exécution provisoire, l'auteur se livre à un exercice de démagogie populiste et d'insinuations contraires à la déontologie.

L'auteur semble ignorer qu'un des principes de la démocratie et de l'État de droit est la séparation des pouvoirs et qu'un système politique où les élus sont au-dessus de la justice se nomme dictature. Car en appeler, comme il le fait, à la légitimité du vote des électeurs pour la mettre en balance avec la légitimité d'une décision de justice, revient, en effet, à remettre en cause les fondements de la démocratie dont se revendique pourtant chaque jour à sa Une « La Dépêche du Midi ».

Quelle mouche poujadiste a piqué l'auteur de ce billet qui, à contrecourant des valeurs de la démocratie, s'interroge sur « la pertinence morale d'une décision qui met un terme brutal à une carrière politique ». Les propos outranciers utilisés dans ce contexte pour qualifier la décision (« exécution provisoire qui a le goût du sang », « enterrement de première classe », « derrière le paravent de la justice, le coup est rude »,...), aux relents sensationnalistes, sont symptomatiques d'un

changement de ligne éditoriale tournant le dos aux valeurs que porte depuis 150 ans « La Dépêche ».

Tout aussi problématiques, d'un point de vue déontologique cette fois, sont les amalgames de l'auteur qui n'hésite pas à citer pêle-mêle des condamnations ou mises en cause d'hommes politiques divers dont les déboires judiciaires n'ont rien en commun (Sarkozy, Balkany, le maire de Gaillac !) et dont il se garde bien de rappeler ou mettre en perspective les divers actes et faits reprochés ou condamnés. Le complotisme n'est pas loin non plus lorsqu'il évoque ceux qui bénéficieraient d'un « deux poids, deux mesures ? » de la justice (avec un point d'interrogation hypocrite, comme si cela suffisait à écarter tout reproche). Et de citer dans ce cas Yvon Collin, ex-sénateur de Tarn-et-Garonne, objet d'insinuations sans preuves.

Si la charte d'éthique professionnelle des journalistes SNJ 1918-38-2011, en application à « La Dépêche du Midi », défend la liberté d'expression et d'opinion, elle énonce aussi que tout journaliste digne de ce nom « tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité pour des piliers de l'action journalistique et tient l'accusation sans preuve et l'intention de nuire [...], la déformation des faits pour les plus graves dérives professionnelles ». Un membre de la hiérarchie de la rédaction de « La Dépêche » ne peut pas s'exonérer de ces principes, même dans un billet.

« Ce billet engage toute la rédaction ! », a même osé le rédacteur départemental en réunion de rédaction. C'est faux ! Les journalistes de « La Dépêche » ne peuvent se sentir impliqués dans cet écrit qui abaisse le niveau du débat au lieu d'éclairer le lecteur. Les journalistes de « La Dépêche » ne peuvent cautionner que soient ainsi foulées au pied les valeurs de démocratie, de justice et les principes déontologiques. Ce billet n'engage que son auteur, voire la hiérarchie de la rédaction et la direction qui, nous n'en doutons pas, lui apporteront leur soutien, volontairement ou sur ordre. Aucun journaliste de « La Dépêche » digne de ce nom ne saurait se reconnaître dans ce billet nauséeux.